



Conseil communal du 25/03/2026

Réponse à l'interpellation n°23 :

**« Le traitement des signalement Fix My Street sur les voiries communales ;
Interpellation introduite par M. BOIKETE Philippe, Conseiller communal P.S »**
(ordre du jour complémentaire)

ADOPTÉE

Monsieur le Conseiller,

S'agissant de l'application Fix My Street, il ne faut pas être fétichiste ou excluante pour les personnes qui n'en disposent pas, illettrisme numérique, quand tu nous tiens... Transparence et équité pour ceux qui sont outillés, tant pis pour les autres.

Nous sommes évidemment favorable à cet outil mais sans négliger les autres.

A ce sujet, la désignation des référents est bien en cours via la référente CISO-DPO et plusieurs plusieurs étapes sont encore nécessaires pour garantir les accès.

Fix my street est donc une porte d'entrée intéressante, mais il en existe mille autres qui doivent la compléter: les plaintes directement adressées par les citoyens, les rapports de nos gardiens de la paix, les constats de nos ouvriers de la propreté publique, la planification d'urgence...

Sans compter la plateforme Allopronet qui, si elle n'est pas accessible au grand public, est alimentée par les signalements inscrits dans Fix My Street. Elle sert en quelque sorte de système de communication entre la commune et l'ABP pour orienter le traitement des signalements de la commune, de l'ABP et des habitants vers le service compétent...

Nos services restent pleinement mobilisés via d'autres canaux et assurent un suivi rigoureux des signalements. Je rappelle également que nos brigadiers parcourent quotidiennement l'ensemble du territoire communal, matin et après-midi, afin d'évaluer l'état de propreté et d'intervenir dans des délais généralement inférieurs à 48 heures lorsque les moyens sont disponibles.

Enfin, un protocole clair est appliqué : chaque signalement fait l'objet soit d'un traitement direct par nos services, soit d'une transmission aux autorités compétentes, avec information du plaignant dès que possible.